

Procès-verbal des votes
du Conseil communal de Sanem
de la séance publique
du vendredi, 12 février 2021

date de l'annonce publique:	5 février 2021
date de la convocation des conseillers:	5 février 2021
début:	08h15
fin:	12h10

Présents:

Mme Asselborn-Bintz Simone, présidente,
M. Anen Gaston, M. Bronzetti Denis, Mme Cecchetti Myriam, M. Cornély Alain, M. Dahm Yves, Mme Faber-Huberty Chantal, M. Gierenz Steve, M. Goelhausen Marco, M. Haas Marc, Mme Logelin Anne, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Romeo Franca, Mme Speck-Braun Patricia, Mme Tornambé-Duchamp Nadine
Mme Manon Greven, secrétaire communale

Absent(s) excusé(s): /

Premier votant : M. Haas Marc

Ordre du jour :

Le Collège des bourgmestre et échevins demande au Conseil communal de bien vouloir ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

42. Approbation de la convention de mise en œuvre d'un remblai technique entre Cloos S.A., la Ville de Differdange, et la Commune de Sanem

Vote unanime

1. Correspondance et informations
2. Approbation de rapports (20.11.2020, 07.12.2020, 11.12.2020)

Vote unanime

Projets

3. Aménagement d'un gîte MAB à côté de l'arrêt ferroviaire Belval-Rédange à Belvaux. Devis estimatif détaillé : 1.285.000,- € (article budgétaire : 4/430/221313/19080)

Vote unanime

4. Renouvellement des fenêtres et portes aux toilettes et salle de séjour de la morgue de Belvaux. Devis estimatif détaillé : 125.000,- € (article budgétaire : 4/626/221312/18020)

Vote unanime

5. *Remplacements :*

- a. Remplacement d'une balayeuse. Devis estimatif détaillé : 195.000,- € (article budgétaire : 4/624/223210/20018)

Vote unanime

- b. Remplacement d'une camionnette 6 places benne avec armoire outils du service environnement. Devis estimatif détaillé : 65.000,- € (article budgétaire : 4/621/223210/20027)

Vote unanime

- c. Remplacement du chariot élévateur. Devis estimatif détaillé : 62.000,- € (article budgétaire : 4/627/223100/20031)

Vote unanime

6. *Acquisitions véhicules :*

- a. Acquisition d'une nouvelle voiture de service du type fourgonnette pour le service bâtiment, équipe concierges. Devis estimatif détaillé : 35.000,- € (article budgétaire : 4/627/223210/99001)

Vote unanime

- b. Acquisition d'une nouvelle voiture de service du type fourgonnette pour le service nettoyage. Devis estimatif détaillé : 35.000,- € (article budgétaire : 4/910/223210/99001)

Vote unanime

- c. Acquisition d'une camionnette 6 places benne avec armoire outils pour le service environnement. Devis estimatif détaillé : 65.000,- € (article budgétaire : 4/621/223210/20030)

Vote unanime

- d. Acquisition d'une faucheuse ramasseuse pour les besoins du service environnement. Devis estimatif détaillé : 45.000,- € (article budgétaire : 4/621/223100/99001)

Vote unanime

7. *Matgesfeld :*

- a. Installation d'un module bureau sur le site Matgesfeld à Belvaux. Devis estimatif détaillé: 7.500,- € (article budgétaire : 4/410/223410/21060)

Vote unanime

- b. Installation d'un module bureau sur le site Matgesfeld à Belvaux. Nouveau crédit: 7.500,- € (article budgétaire : 4/410/223410/21060)

Vote unanime

8. *Matériel informatique* :

- a. Acquisition de matériel informatique pour les besoins des écoles fondamentales de la Commune de Sanem. Devis estimatif détaillé : 50.000,- € (article budgétaire : 4/910/223500/99001)

Vote unanime

- b. Acquisition de matériel informatique. Devis estimatif détaillé : 39.000,- € (article budgétaire : 4/120/223500/99001)

Vote unanime

Aménagement communal

9. Approbation de la modification ponctuelle réf. MOD-01 du plan d'aménagement particulier Belval Nord 04-04 réf.: 2016-04

Vote unanime

10. Approbation de la modification ponctuelle réf. MOD-02 du plan d'aménagement particulier SQM 02-02 réf. : 2015-04

Vote unanime

11. Saisine du projet de modification ponctuelle réf. 2020-01 de la partie graphique du plan d'aménagement général concernant la zone d'activités économiques « Gadderscheier » à Soleuvre

Vote unanime

12. Renonciation au droit de préemption concernant la parcelle 1923/4690, Section A de Sanem, lieu-dit « rue d'Esch »

Vote unanime

Transactions immobilières

13. *Reclassement de parcelles* :

- a. Reclassement de la parcelle 1532/8853 sise à Soleuvre du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal

Vote unanime

- b. Reclassement de la parcelle 316/8337 sise à Belvaux du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal

Vote unanime

14. Approbation d'un compromis de vente avec les époux JESUS DE ALMEIDA SILVA - DE ALMEIDA CARDOSO concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain à Soleuvre

Vote unanime

15. Actes de vente :

- a. Approbation d'un acte de vente avec les époux LEDINIC-SUTKOVIC concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain à Belvaux

Vote unanime

- b. Approbation d'un acte de vente avec le sieur BOEHLER et la dame HARLES concernant l'acquisition d'une maison d'habitation et de commerce à Belvaux

Vote unanime

- c. Approbation d'un acte de vente avec les époux GRAUL-THOMA concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain à Sanem

Vote unanime

16. Approbation de la résiliation du contrat de bail commercial avec la BILL au 30, route d'Esch à Belvaux

Vote unanime

17. Cessions à titre gratuit :

- a. Approbation d'un acte de cession à titre gratuit avec la société à responsabilité limitée « PK Invest S.à r.l. » concernant une parcelle de terrain sise à Ehlerange

Vote unanime

- b. Approbation d'un acte de cession à titre gratuit avec la dame ZAMPARINI concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain à Belvaux

Vote unanime

18. Approbation d'un contrat de réservation en état futur d'achèvement avec la société G.B. TECHNOTRUST S.A. concernant l'acquisition de deux appartements avec quatre emplacements dans l'immeuble en copropriété - Résidence « An der WALERWISS I - II - III » sis à Ehlerange

Vote unanime

19. Lot de chasse n°591 :

- a. Approbation d'un contrat de bail de chasse relatif au lot de chasse n°591 à Belvaux entre le collège des syndics et la Commune de Sanem

Vote unanime

- b. Approbation d'une convention réglant la cession du lot de chasse n°591 à Belvaux pour lequel la Commune est le locataire et M. Altmeisch le cessionnaire

Vote unanime

20. Approbation d'une convention avec la société « Creos Luxembourg S.A. », concernant le droit d'établir à demeure le poste de transformation ROUTE DE BELVAUX 45 « 6635007 » à Soleuvre

Vote unanime

21. Approbation d'une convention de mise à disposition d'une salle au grenier de la maison sise 108, route d'Esch à Belvaux à l'association « DOURI asbl »

Vote unanime

Finances communales

22. *Acquisition du bâtiment et terrains de tennis :*

a. Acquisition du bâtiment et terrains de tennis du T. C. Belvaux situé dans la rue du bois à Belvaux. Modification budgétaire: 347.993,89 € (article budgétaire : 4/650/221311/18067)

Vote unanime

b. Recette provenant de l'acquisition du bâtiment et terrains de tennis du T. C. Belvaux situé dans la rue du bois à Belvaux. Modification budgétaire: 232.302,98 € (article budgétaire : 1/650/288180/18067)

Vote unanime

c. Recette provenant de l'acquisition du bâtiment et terrains de tennis du T. C. Belvaux situé dans la rue du bois à Belvaux. Modification budgétaire: 115.690,91 € (article budgétaire : 2/822/708213/99001)

Vote unanime

23. Construction d'un nouveau CIPA à Belvaux. Modification budgétaire: 300.000,- € (article budgétaire : 4/734/221311/05001)

Vote(s) positif(s): 15	Abstention(s) : 2
Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone, Bronzetti Denis, Cornély Alain, Dahm Yves, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Haas Marc, Faber-Huberty Chantal, Logelin Anne, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Romeo Franca, Speck-Braun Patricia, Tornambé-Duchamp Nadine	Cecchetti Myriam, Piscitelli José

24. Approbation d'une modification budgétaire du budget ordinaire 2021

Vote unanime

25. Approbation de décomptes de projets

Vote unanime

26. Modification des taxes relatives au stationnement payant et au parking résidentiel

Vote unanime

Circulation

27. Modification du règlement de circulation de la commune de Sanem

a. Article 1:

Les dispositions concernant la Z.A.R.E. Zone d'activité régionale « est » et « ouest » (CV) à Ehlerange sont modifiées comme suit :

Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/6/7	Stationnement payant, parcmètre à distribution de tickets - stationnement interdit, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	Dans toute la zone ZARE « est » et « ouest » Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 pour une durée maximum de 5 heures

Les dispositions suivantes sont supprimées :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/6/7	Stationnement payant, parcmètre à distribution de tickets - stationnement interdit, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	Dans toute la zone ZARE « ouest » Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 pour une durée maximum de 10 heures

Vote(s) positif(s) : 15	Abstention(s) : 2
Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone, Bronzetti Denis, Cornély Alain, Dahm Yves, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Haas Marc, Faber-Huberty Chantal, Logelin Anne, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Romeo Franca, Speck-Braun Patricia, Tornambé-Duchamp Nadine	Cecchetti Myriam, Piscitelli José

b. Article 2:

Les dispositions concernant la **rue Basse (CV) à Soleuvre** sont créées comme suit :

Les dispositions suivantes sont ajoutées:

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
4/8	Stationnement autorisé sur le trottoir	Entre la maison n°63 et la maison n°69, sur une longueur de 23m

Vote unanime

c. Article 3:

Les dispositions concernant la **rue du Knapp (CV) à Soleuvre** sont créées comme suit :
Les dispositions suivantes sont ajoutées:

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
4/2/4	Stationnement interdit, livraisons	- A la hauteur du n° 2 Jours ouvrables, du lundi au samedi, de 06h00 – 12h00
4/2/8	Stationnement interdit, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	- Entre la rue Prince Jean et la maison n°50a
4/2/9	Stationnement avec disque - stationnement interdit, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	- Entre la rue Prince Jean et la rue de l'Eglise, Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 – 18h00 pour une durée de maximum 2 heures

Vote(s) positif(s): 15	Vote(s) négatif(s) : 2
Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone, Bronzetti Denis, Cornély Alain, Dahm Yves, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Haas Marc, Faber-Huberty Chantal, Logelin Anne, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Romeo Franca, Speck-Braun Patricia, Tornambé-Duchamp Nadine	Cecchetti Myriam, Piscitelli José

Article 4:

Les dispositions concernant la **rue de Differdange (CR) à Soleuvre** sont créées comme suit :
Les dispositions suivantes sont ajoutées:

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
4/6/3	Parcage non payant avec disque, véhicule automoteur ≤ 3,5t	- Tout le parking situé entre les n°220 et n°232 Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 8h00-18h00 Pour une durée de maximum 5 heures

Vote unanime

28. Approbation de règlements d'urgence pris par le Collège des bourgmestre et échevins

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de construction du gros œuvre de la maison unifamiliale sise dans la rue de Niederkorn, 83 à Sanem, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins en date du 22 janvier 2021 ;

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de construction d'une maison unifamiliale dans la rue de Niederkorn, 94 à Sanem, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins en date du 25 janvier 2021 ;

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de renouvellement des raccordements au réseau de gaz et d'eau potable de la maison n°12 rue des Peupliers à Sanem, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins en date du 25 janvier 2021 ;

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de fouilles dans le Chemin Rouge et dans la rue des Champs à Belvaux, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins en date du 29 janvier 2021 ;

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de réfection d'une fuite d'eau dans la rue de Soleuvre 131 à Belvaux, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins en date du 05 février 2021

Vote unanime

Office social

29. Avis du conseil communal concernant des décisions du conseil d'administration de l'Office social de la Commune de Sanem :

- a. Approbation de l'organigramme au 01.01.2021 – décision du CA en date du 06 janvier 2021

Prise de connaissance

- b. Majoration d'échelon pour employés communaux – décision du CA en date du 6 janvier 2021

Prise de connaissance

30. Approbation de l'avenant relatif à la Convention 2020 entre le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, l'Administration communale de Sanem et l'Office social de Sanem

Vote unanime

31. Approbation de la Convention 2021 entre le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, l'Administration communale de Sanem et l'Office social de Sanem

Vote unanime

Personnel

32. Créations de poste :

- a. Création d'un poste de chef d'équipe artisan, V3, à plein temps et à durée indéterminée, sous le champ d'application de la CCT-SUD pour les besoins des services de régie, département garage

Vote unanime

- b. Création d'un poste d'artisan-DAP, H3, à plein temps et à durée indéterminée, sous le champ d'application de la CCT-SUD pour les besoins des services de régie, département infrastructures

Vote unanime

- c. Création d'un poste de fonctionnaire communal, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, à plein temps et à durée indéterminée pour les besoins de l'état civil

Vote unanime

Divers

33. Modification du règlement général du service « repas sur roues »

Vote unanime

34. Avis conjoint du plan d'action contre le bruit

Vote unanime

35. Délibération concordante des communes-membres du syndicat à vocation écologique, en abrégé SIVEC, relative à : L'adhésion de la commune de Dippach - La modification des statuts du syndicat

Vote unanime

36. Contrats de location toiture :

a. Approbation d'un contrat de location de toiture pour l'Ecole Chemin rouge entre la Commune et Sudgaz SA

Vote unanime

b. Approbation d'un contrat de location de toiture pour le hall multisports Sanem entre la Commune et Sudgaz SA

Vote unanime

37. Approbation de la convention concernant la mise en place d'une gestion écologique et économique des déchets au sein du Kannercampus entre la société anonyme Oeko-Service Luxembourg et la Commune de Sanem

Vote unanime

38. Modification de la composition des commissions consultatives

	Démission ou Nominatio n	Commission	Statut		Nom et Prénom	Fonction	Nationalité/ Parti/Associati on
Ia	Démission	De l'Intégration	obligatoire	S	Schneider-Ducoli Carla	Membre	luxembourgeois
Ib	Nomination	De l'Intégration	obligatoire	S	Ni Pengqian	Membre	luxembourgeois

Vote unanime


39. Modification des membres au sein du Comité de prévention

I	Démission ou Nominatio n	Commissi on	Statut		Nom et Prénom	Fonction	Nationalité/ Parti/ Association
Ia	Démission	Comité de prévention	obligatoire	E	Reiffers Daniel	Membre	luxembourgeois

l b	Nomination	Comité de prévention	obligatoire	E	Didlinger Tom	Membre	luxembourgeois
l c	Nomination	Comité de prévention	obligatoire	E	Grisius Nicolas	Membre	luxembourgeois

Vote unanime

40. Prise de connaissance de la résolution du syndicat PROSUD au sujet de la fermeture de la fourrière nationale à Esch-sur-Alzette

 <p>Date de l'annonce publique de la séance: 11 janvier 2021</p> <p>Date de la convocation des membres: 11 janvier 2021</p> <p>Lieu: Hôtel de Ville Dudelange</p> <p>point de l'ordre du jour no: 7)</p>	<p>Délibération du comité du syndicat de communes pour la promotion et le développement de la région du sud</p> <p>Séance du 26 janvier 2021</p> <p>Présents: Mme BOEVER-THILL, présidente, MISCHO, vice-président, Mme ASSELBORN-BINTZ, MM. BIANCALANA, BRECHT, HAINE, HAMES, LORENT, ZEIMET, membres.</p> <p>Excusé : M. SCHWACHTGEN, membre</p>
---	--

OBJET: Résolution du syndicat PROSUD au sujet de la fermeture de la fourrière nationale à Esch-sur-Alzette

Le Comité,

Informé du fait que la Police Grand-Ducale n'est plus en mesure de placer des voitures à la fourrière nationale pour véhicules automoteurs suite à la fermeture de l'infrastructure existante à Esch-sur-Alzette ;

Constatant que cette situation a des répercussions néfastes sur la situation du stationnement dans les villes et communes regroupées dans le PROSUD des épaves et des véhicules immobilisés bloquant des places de stationnement, alors que la pénurie d'emplacements de parking est patente ;

Revenant sur le fait que la gestion, le contrôle, la surveillance et la taxation, notamment, des véhicules déposés, de la fourrière est une attribution de l'Etat ;

Constatant que les communes ne sont pas outillées en fait et en droit pour mettre à la disposition de la Police Grand-Ducale des terrains tenant lieu de fourrière, ne serait-ce que pour des raisons de responsabilité ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi et après voté à main levée;

À l'unanimité des membres présents;

invite Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure

à garantir au plus vite la remise en route de la fourrière nationale pour véhicules automoteurs;
à tenir informés les responsables communaux des suites réservées à ce dossier urgent.

en séance, date qu'en tête
Pour expédition conforme,

Suivent les signatures
Le Secrétaire, La Présidente,



Prise de connaissance

41. Résolution contre une autorisation de construire pour le remblai technique « Aleweier » de la part de déi Lénk



22. Januar 2021

Un de Schäfferot vun der Gemeng Suessem

Gemäss dem Artikel 13 vum ëmgeännerte Gemengegesetz vum 13.12.1988 an den Artikele 6 a 7 vum internen Uerdnungsreglements fir de Gemengerot, froe mär fir den Ordre du jour vun der nächster **Gemengerots-Sëtzung vum (viraussichtlech) 12. Februar 2021** mat folgender **Résolutioun** als drénglechkeets Punkt ze kompletéieren.

Als Folleg vum Punkt 1 (Correspondance et informations) an dem Punkt 19 (Questions et Divers) aus der Gemengerotssëtzung vum 15. Januar 2021, wou mer iwwer eng virgesinne Baugeneemegung fir e "Remblai technique" an der Zone Gadderscheier, op der Platz "Aleweier", informéiert goufen (liest wgl heizou och eis Stellungnam vun haut, dem 22. Januar 2021), wollte mär dem Gemengerot folgend drénglechkeets Résolutioun proposéieren:

**Resolutioun géint eng direkt Baugeneemegung fir de
Remblai technique "Aleweier" (Crassier Gadderscheier Suessem / Déifferdeng)**

- De Gemengerot ass der Meenung, fir elo KENG Baugeneemegung fir de Remblai technique "Aleweier" eraus ze ginn, bis dass d'"EIE"-Ëmweltstudie bereet ass, d'Froen, déi an der Opposition formelle (2017/2018) vun deenen zwou Gemengen (Déifferdeng a Suessem) gestallt goufen, beäntfert sinn an d'Ofdichtungen / d'Sanéierung gemaach goufen oder mär zumindest Garantiën hunn, dass dës Mesurë parallel zum "Remblai technique" ugefaangen / realiséiert ginn - och wa mär dofir riskéiere juristesich ugesicht ze ginn.
- Weider froe mär de Schäfferot fir direkt méi Leit (de Gemengerot, Kommissiounen, Experten...) mat anzebezéie fir zesummen konkret Initiativen an adequat Léisungen ze sichen an ze verhënneren, dass dësen Dossier weider op déi laang Bänk geschicht gëtt.

Merci am Viraus
Mat beschte Gréiss,

Myriam Cecchetti
Conseillère déi Lénk

Jos Piscitelli
Conseiller déi Lénk

Vote(s) positif(s): 2	Vote(s) négatif(s) : 15
Cecchetti Myriam, Piscitelli José	Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone, Bronzetti Denis, Cornély Alain, Dahm Yves, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Haas Marc, Faber-Huberty Chantal, Logelin Anne, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Romeo Franca, Speck-Braun Patricia, Tornambé-Duchamp Nadine

42. Approbation de la convention de mise en œuvre d'un remblai technique entre Cloos S.A., la Ville de Differdange, et la Commune de Sanem

Vote(s) positif(s): 15	Vote(s) négatif(s) : 2
Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone, Bronzetti Denis, Cornély Alain, Dahm Yves, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Haas Marc, Faber-Huberty Chantal, Logelin Anne, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Romeo Franca, Speck-Braun Patricia, Tornambé-Duchamp Nadine	Cecchetti Myriam, Piscitelli José

43. Questions et divers



08. Februar 2021

Un de Schäfferot vun der Gemeng Suessem

Gemäss dem Artikel 13 vum ëmgeännerte Gemengegesetz vum 13.12.1988 an den Artikele 6 a 7 vum internen Uerdnungsreglements fir de Gemengerot, riichte mär fir **déi nächst Sëtzung (vum 12.02.2021)** folgend Froen un de Schäfferot.

"Liichtverschmutzung" beim Kannercampus Belval

Um Belval beim Kannercampus sinn eng Dose riseg Luuchten (ongeféier 5 Meter héich) installéiert ginn (kukkt wegl d'Fotoen hei derbäi).

Dës Luuchte liichten immens hell an déi Leit déi do an der Géigend (haauptsächlech vis-à-vis) wunnen, schwätze vun enger Beliichtung wéi an engem Stadium. Dës Luuchte sinn esou hell a brennen di ganz Nuecht, esou datt se d'Awunner stéieren. Wann een drënner steet, da mierkt een net, datt se effektiv esou hell sinn.

Dofir froe mär:

- Sinn des Luuchten am Konsens mam Masterplang Beliichtung, dee mär jo den 20. November 2020 hei am Gemengerot gestëmmt hunn, resp. mam viregte Masterplang, dee quasi 2009 schonn iwwert d'Ëmweltkommissioun initiéiert gouf?
- Wéi steet et an dësem konkrete Fall mat der Liichtverschmutzung?
- Wéi ass de Stroumverbrauch vun dësen Luuchten, déi déi ganz Nuecht brenne gelooss ginn?
- Kinnten dës Luuchten net gedimmert ginn, fir datt se ab enger bestëmmter Zäit net méi grad esou hell géife liichte, resp. no enger bestëmmter Zäit eventuell ganz ausgeschalt ginn? Well et gi jo och nach déi „normal“ Wee-Luuchten op dësem Platz?
- Wat ass iwerhaupt de Grond dofir, datt dee Beräich do esou hell an d'ganz Nuecht beliicht gëtt? Geet et hei ëm eng besser Visibilitéit fir Léit déi do schaffen oder geet et ëm e Sécherheetsaspekt wéins deene villen Träpen?
- Hätt een an deem Fall net besser gehat, d'Träpen extra (eventuell esouguer duerch Bewegungsmelder) ze belichten, déi dann net an d'Haiser era gestraalt hätten?

20:30 Oves

01:30 an der Nuecht



Merci am Viraus fir är geschätzten Äntwert
Mat beschte Gréiss,

Myriam Cecchetti
Conseillère déi Lénk

Jos Piscitelli
Conseiller déi Lénk

Séance à huis clos

Personnel

44. Démission d'un fonctionnaire communal avec effet au 1er mars 2021

Démission accordée

45. Démission d'un employé communal, avec effet au 1er mars 2021

Démission accordée

46. Nomination d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique (m/f) à temps plein pour les besoins du service écologique

Est nommé(e) : MOSSONG Christophe

47. Nomination d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement CI, sous-groupe administratif (m/f) à temps plein pour les besoins du Biergerzenter

Est nommé(e) : MOND Laurent

Anen Gaston	Asselborn-Bintz Simone	Bronzetti Denis
Cecchetti Myriam	Cornély Alain	Dahm Yves
Faber-Huberty Chantal	Gierenz Steve	Goelhausen Marco
Haas Marc	Logelin Anne	Lorang Mike
Morgenthaler Nathalie	Piscitelli Jos	Romeo Franca
Speck-Braun Patricia	Tornambé-Duchamp Nadine	